



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

Séance du 10 juin 2024
Présidence M. Mme Nehla Meier

Le Conseil communal de Denges

- vu le préavis de la Municipalité N° 1/2024 du 6 mai 2024
- ~~où le rapport de la commission chargée de son étude~~
- entendu le rapport de la commission ~~des finances~~ gestion-finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. De modifier l'article 16 alinéa i) des statuts du SIS Morget : « Autoriser tout emprunt, dans les limites du plafond d'endettement fixé à CHF 15'000'000.00 ainsi que le renouvellement de ceux-ci
2. De supprimer l'alinéa j) et de décaler la numérotation des alinéas suivants comme suit : la lettre k devient j, la lettre l devient k, la lettre m devient l, la lettre n devient m, la lettre o devient n, la lettre p devient o et la lettre q devient p.

Ainsi délibéré en séance du 10 juin 2024

Extrait fait à Denges le 11 juin 2024

POUR LE CONSEIL COMMUNAL

La Présidente


N. Meier



La Secrétaire


F. Palpacuer